

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

7 avril 2023

et qu'elle a été faite le

7 avril 2023

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 32

Absents suppléés : 1

Absents excusés : 15

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2023_04_060

Objet :

Modification n° 2 de la délibération d'autorisation de programme / crédit de paiement (AP/CP) : Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur les communes de Montmirey-la-Ville et de Montmirey-le-Château

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**

EXTRAIT

***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 13 avril 2023***

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes de Dampierre après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSETNET.

Présents : Brans : M. Michael PERES Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans : Mme Marie-Anne LONGY, M. Sébastien HENGY, Mme Sophie NIALON La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Gérome FASSETNET Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE Mutigney : M. Eric DRUOT Offlanges : M. Jean-Claude THABARD Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN Ougney : M. Cédric IVANES Pagny : M. Michel GANET Plumont : M. Christophe PERRET Ranchot : Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT Rans : M. Jean-Louis MORLIER Rouffange : Mme Aurore PLANCON Salans : M. Yves COINCENOT Saligney : M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIANO Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervay : M. Stéphane ECARNOT Vitreux : M. Alain GOMOT

Suppléés : Etrepigny : M. Frédéric SIGNORI

Absents excusés : Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre : M. Anthony FALCONNET, Mme Valérie BENDERITTER Fraisans : M. Hubert BACOT, M. Dominique JOLY Gendrey : Mme Lydia LUTHRINGER La Barre : M. Philippe GIMBERT Montplain : M. Luc BEJEAN Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Orchamps : M. Nicolas JOLY, Mme Barbara PANOUILLOT Our : M. Segundo ALFONSO Rans : M. Raphaël TEMPESTA Salans : M. Philippe SMAGGHE Serre les Moulières : M. Claude TERON

Secrétaire de séance : M. Olivier DEMANDRE

Procurations de vote :

***Mandants* : M. Hubert BACOT (FRAISANS), M. Dominique JOLY (FRAISANS), M. Nicolas JOLY (ORCHAMPS), M. Segundo ALFONSO (OUR), M. Raphaël TAMPESTA (RANS), M. Philippe SMAGGHE (SALANS)**

***Mandataires* : Mme Sophie NIALON (FRAISANS), Mme Marie-Anne LONGY (FRAISANS), M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS), M. Sébastien HENGY (FRAISANS), M. Jean-Louis MORLIER (RANS), M. Yves COINCENOT (SALANS).**

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h12 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

**MODIFICATION N° 2 DE LA DELIBERATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME /
CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) : TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU
D'ASSAINISSEMENT SUR LES COMMUNES DE MONTMIREY-LA-VILLE ET DE
MONTMIREY-LE-CHATEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° DCC2022_04_081 du 14 avril 2022 portant ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement en vue des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur les communes de Montmirey-la-Ville et de Montmirey-le-Château ;

Il est proposé de modifier l'AP/CP comme suit :

AP 2021-ass6 /Opération budgétaire n°19

Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur les communes de Montmirey la ville et de Montmirey le Château

Dépenses HT

Montant AP HT au 01/01/2022	Montant modificatif	Montant AP HT au 01/01/2023	réalisé HT au 31/12/2022	CP 2023	CP 2024
480 372.97 €	82 066.80 €	562 439.77 €	59 939.77 €	305 900.00 €	196 600.00 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

